

## Une menace d'amende par l'INSEE ?

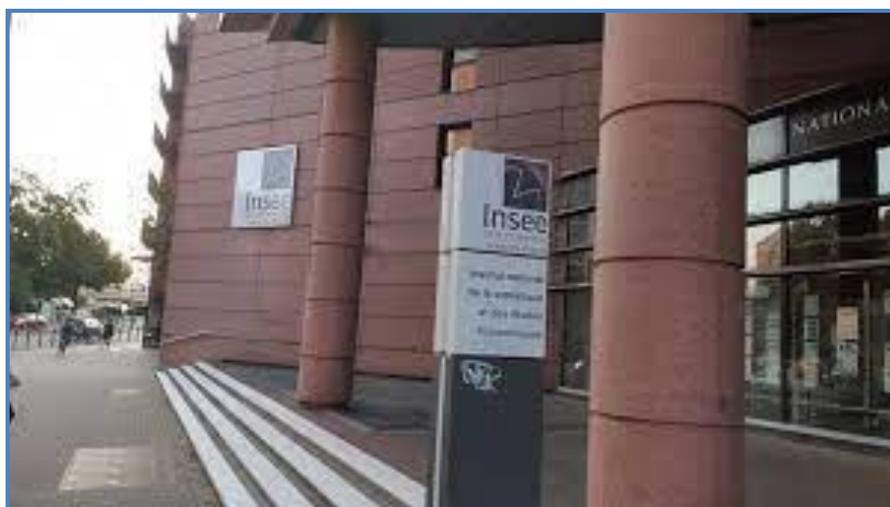
Une correspondante du Réseau anti-arnaques s'est inquiétée de recevoir une mise en demeure émanant de l'INSEE pour non réponse à une enquête.

Une réponse est exigée dans les 15 jours, sous peine de voir un dossier contentieux transmis au CNIS (Conseil national de l'information statistique).

Il ne s'agit pas d'une arnaque avec usurpation d'un libellé officiel, comme il est malheureusement fréquent (par exemple les fausses convocations en justice dénoncées régulièrement).

En cas de non réponse, un particulier risque une amende de 38 €. Dans la pratique, une telle sanction vise plutôt les entreprises (pour une sanction, du reste, supérieure).

Cette particularité est justifiée par la nécessité pour l'INSEE de recueillir des données fiables permettant de réaliser des études statistiques.



**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :  
**Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir**  
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex  
(contact@arnaques-infos.org) – Page Facebook  
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

**Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)